



Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MRB1012	Cartouches GECO .357 Magnum 158 gr / 10,2 g FMJ Flat Nose	B	.357 Mag	FMJ (Blindée)	796	395	50	158	25,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une tête plate blindée conçue pour stabiliser le projectile

La balle **FMJ Flat Nose** associe une chemise métallique à une large surface frontale. Cette tête plate contribue à stabiliser le projectile et favorise la précision, tout en permettant l'emploi d'une balle de masse élevée pour une même longueur de cartouche. Une conception adaptée à l'entraînement, au tir récréatif et aux disciplines IPSC.

Contenu de la boîte

- Boîte de 50 cartouches

Caractéristiques techniques

- **Marque** : GECO
- **Gamme** : FULL METAL JACKET FLAT NOSE
- **Référence fabricant** : 2317720
- **Calibre** : .357 Magnum
- **Type de balle** : FMJ Flat Nose, blindée à tête plate
- **Poids de la balle** : 158 gr / 10,2 g
- **Longueur du canon de référence** : 150 mm / 6 in
- **Coefficient balistique** : 0,179
- **Vitesse à la bouche** : 395 m/s
- **Énergie à la bouche** : 796 J
- **Type d'arme** : Pistolet
- **Plomb** : Standard

Données balistiques

Distance	Vitesse (m/s)	Énergie (J)
Bouche	395	796
10 m	386	761
25 m	374	713
50 m	354	638

Une balle blindée à tête plate

La balle FMJ Flat Nose possède un noyau en plomb recouvert d'une chemise métallique et se distingue par sa large surface frontale. Cette géométrie exerce un effet stabilisateur sur le projectile et participe à l'obtention d'une meilleure précision.

Une conception adaptée à l'IPSC

Le profil à tête plate permet d'employer une balle de masse élevée pour une même longueur totale de cartouche. Cette munition est conçue pour l'entraînement, le tir récréatif et la pratique des disciplines IPSC.

Compatibilité avec le .38 Special

Les cartouches de .38 Special peuvent être chambrées dans une arme prévue pour le .357 Magnum, leur étui étant plus court. L'inverse n'est pas possible : **cette cartouche de .357 Magnum ne doit jamais être chambrée dans une arme conçue uniquement pour le .38 Special.**

Réglementation

Ces cartouches de .357 Magnum sont classées en **catégorie B**. Leur acquisition est soumise à une autorisation préfectorale préalable. L'acquéreur doit présenter une pièce d'identité, une licence de tir en cours de validité et une autorisation préfectorale valide accessible depuis son compte SIA. La licence de tir seule ne permet pas l'achat.

Le port est interdit sauf autorisation exceptionnelle. Le transport est uniquement permis avec un motif légitime ; dans le cadre de la pratique sportive, la licence de tir constitue un titre de transport légitime.

Les cartouches doivent être conservées dans un **coffre-fort ou une armoire forte**. Elles peuvent être stockées dans le même coffre ou la même armoire forte que les armes.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.